

Délibération n° 60 / 2013

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille treize, le vingt-deux juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme Martine CASTRO, M. Paul CHARLEMAGNE, Mme Sylvie CINÇON, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Denis GALINIER, M. Marc GERVAIS, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Brigitte GUILLEBAUD-CLANET, Mme Isabelle IRIBARNE, Mme Monique MARCILLAC, M. Manuel MARTINEZ, M. Jean-Claude MONNET, M. Christophe MOURGUES, M. Bernard PRIOU, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILLES, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, M. Jacques VERNY.

Absents excusés :

Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Jean-Luc BOTELLA (pouvoir à M. Paul CHARLEMAGNE), M. Yvan CORP (pouvoir à M. Bernard PRIOU), Mme Laurence DOUCET (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Melle Laury FAGES (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), M. Mickaël GIL (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), Melle Oriane LOPEZ (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS).

Absents non excusés:

Mme Anne-Isabelle SILVESTRE.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Jeunesse et éducation – Modification des périmètres scolaires pour les écoles Louis Loubet et Lucie Aubrac – Adoption.

Madame Karine QUEVEDO, Conseillère Municipale, expose au Conseil Municipal :

Par application de l'article L 212-7 du Code de l'éducation, la commune est compétente, par délibération, pour la définition des périmètres scolaires et l'affectation des élèves.

A ce titre, et en raison de l'aménagement du secteur du « Devès », il convient afin de répartir harmonieusement les élèves dans les trois écoles publiques, d'opérer une modification des périmètres scolaires en rattachant aux écoles Louis Loubet et Lucie Aubrac les rues Edmond Halley, Charles Messier, Jean Bernard Léon Foucault, Nicolas Copernic, Jacques Cassini et la portion du chemin des Gardies comprise entre l'avenue Gaston Deferre et le rond point Galilée.

Des réunions de concertation ont eu lieu avec l'ensemble des directeurs des trois écoles, au cours desquelles les périmètres ont été approuvés.

Ce projet a également reçu l'aval de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Les familles doivent, en conséquence, être informées du périmètre de chaque secteur et connaître le lieu où seront scolarisés leurs enfants.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission jeunesse et éducation le 9 juillet 2013.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 60 / 2013

Objet : Jeunesse et éducation – Modification des périmètres scolaires pour les écoles Louis Loubet et Lucie Aubrac – Adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte la nouvelle carte scolaire définissant le périmètre de chaque établissement,
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votes :

Pour : 23 (dont 5 pouvoirs)

Abstentions : 5 (Mme Laurence DOUCET, Mme Laury FAGES, M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Bernard PRIOU).

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 23



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 15 juillet 2013

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN